

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 616

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,  
Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Molac, Mme Pinel, M. Pupponi et  
M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Substituer à l'alinéa 7 les deux alinéas suivants :

« 3° Le 5° est ainsi rédigé :

« 5° De réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 65 % à l'horizon 2025, à 50 % à l'horizon 2030 et à 30 % à l'horizon 2035 ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En contravention avec les engagements précédents, le Gouvernement a décidé de reporter à 2035 l'objectif de réduction du nucléaire à 50 %.

Certes le parc nucléaire historique représente un avantage indéniable dans une politique diminution des émissions de gaz à effets de serre, mais il présente des risques importants. En outre, d'ici à fin 2025, 22 des 58 réacteurs français auront atteint 40 années de fonctionnement, et nécessiteront d'importants travaux afin de prolonger leur cycle de vie. Dans son rapport annuel public, la Cour des comptes a tenté d'estimer ces coûts d'entretien et d'exploitation des 58 réacteurs français à l'horizon 2030 et l'a chiffré à 100 milliards d'euros, soit 1,7 milliard par réacteur, dont 75 milliards d'investissements et 25 milliards pour l'exploitation.

Ces coûts important seront réalisés au détriment d'une politique d'investissement conséquente dans les énergies renouvelables, alors que la filière, parvenue à maturité, gagne en compétitivité.

Afin d'inciter à un basculement de notre mix énergétique vers des énergies plus sûres et plus respectueuses de l'environnement, le présent amendement propose donc de fixer des objectifs plus

ambitieux de réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité. Il pose également plusieurs jalons, en 2025 et en 2035 afin de contraindre le Gouvernement à amorcer au plus vite la transition énergétique.